

L'an deux mille onze, le 29 Juin à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Louis PONCET.

Étaient présents : MM. PONCET Louis, CAPIEZ Jean-Claude, CHENUET Carole, CANFIN Gilbert, CHARMONT Jacques, CLEMENT Monique, AUPOIL Alain, MARINIER Alain, DUPONT Isabelle, RIVOLLIER Laëtitia, RIVOLLIER Loïc, MAILLET Andrée, GRIMAUX Christian, LAURENT Renée, PEGUIN René, CHABOT Alain, SENECAILLE Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Pierre PRADET qui donne procuration à Mlle Isabelle DUPONT
Mme Michèle FAVIER qui donne procuration à M. Claude SENECAILLE

Secrétaire de séance: M. Claude SENECAILLE

Après quelques observations et précisions apportées, le Procès-verbal de la séance du 25/05/2011 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

➤ **Rénovation façade O.T.S.I. :**

Lot N° 2 Menuiseries extérieures bois : Le marché est attribué à la SARL MENUISERIE MAMESSIER – Le Bourg – 71110 SAINT DIDIER EN BRIONNAIS pour un montant général H.T. compris option de 46 115.00 € H.T., soit 55 153.54 € T.T.C.

Lot N° 3 Charpente bois-zinguerie cuivre : Le marché est attribué à la SARL COMTE pour un montant général H.T. compris option de 14 660.00 € H.T., soit 17 533.36 € T.T.C.

➤ **Remboursement partiel du prêt Iéna préfi pour l'assainissement :** Remonté 20 000,00 € le 1^{er} Juin 2011

➤ **Borne aire camping-cars:** Offre retenue TRIGANO MDC pour un montant de 7 195.14 € T.T.C.

➤ **Avenant de M.BISTOCCHI pour réfection orgue église Saint-Nicolas:** Avenant au devis initial conformément à la clause de réserve de démontage pour 1 277.33 € T.T.C.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au Droit de Préemption Urbain de la Commune sur les parcelles cadastrées :

- AM 55 – 19, rue des Récollets - Superficie totale : 329 m² - Prix de vente hors frais notariés : 130 000.00 € (plus frais d'agence et frais notariés)
- AE 110 – 6, Lotissement la Beluze - Superficie totale : 1056 m² - Prix de vente hors frais notariés : 175 000.00 € (plus frais notariés)

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE SAONE-ET-LOIRE :

Monsieur le Maire revient d'une réunion avec M. le Préfet de Saône-et-Loire relatif au calendrier prévisionnel du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de S et L.

Les élus présents à cette réunion, ont déploré le délai trop court imposé pour prendre une telle décision.

Le Maire présente au Conseil le projet de schéma de l'intercommunalité notifié par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en date du 17 Mai 2011.

Il indique que la loi prévoit la consultation des communes sur cette proposition, et elles disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le projet prévoit :

- la fusion des Communautés de Communes des Cantons de Marcigny et Semur-en-Brionnais.
- La dissolution du SIVOS ayant pour compétence la gestion des dépenses relatives à l'utilisation du gymnase par les élèves du Collège de Marcigny et regroupant les 26 communes des cantons de Marcigny et Semur-en-Brionnais et la commune d'Avrilly dans l'Allier
- La dissolution du Syndicat pour l'amélioration de l'Habitat des Cantons de Marcigny et Semur-en-Brionnais regroupant les 26 communes des 2 cantons

Le projet établi par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a fait l'objet d'un débat au sein de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale).

Ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Marcigny qui a donné un avis défavorable à ce projet lors de sa réunion du 30 Mai 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après un large débat, et compte tenu des arguments apportés, DECIDE :

- 1) De donner un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Saône-et-Loire élaboré par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire vu le manque d'informations et de délai.
- 2) Charge le Maire pour toutes les formalités nécessaires de transmission aux différents services

Le Conseil donne tout pouvoir à M. GRIMAUD pour donner un avis défavorable à la prochaine réunion du SPANC du Brionnais qui aura à délibérer sur ce projet lors de sa réunion du 04 Juillet 2011.

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le SIEB et qui a voté également un avis défavorable. Avis défavorable à l'unanimité

CONVENTION SOCOTEC VERIFICATION APPAREILS DE LEVAGE : Rapporteur M. CANFIN

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. CANFIN concernant le contrôle obligatoire des appareils de levage, retient l'offre faite par SOCOTEC pour le contrôle périodique tous les 6 mois du tractopelle de la Commune, dans le cadre d'un abonnement, pour un coût de 120.00 € H.T. pour chaque vérification.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT ET COTISATION A RESONANCE ROMANE :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de verser une participation financière aux 2 organismes suivants :

- Fonds Solidarité Logement pour l'année 2011 : 680.75 € (1945 habitants x 0.35 €) pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de tous les habitants de Saône-et-Loire.
- Résonance Romane : 25.00 € représentant la cotisation de la commune.

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2010 et 2011 EN FAVEUR DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : Rapporteur M. CAPIEZ

La circulaire interministérielle accordant des prestations d'action sociale individuelles interministérielles en faveur des Fonctionnaires et des Agents des Collectivités Territoriales, est reconduite pour 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2011, les taux en vigueur qui sont mentionnés dans la circulaire annexée à la présente délibération, à savoir :

- SEJOURS DES ENFANTS : Selon les barèmes mentionnés en annexe.
- ENFANTS HANDICAPES : Selon les barèmes mentionnés en annexe.

Ces prestations sociales seront accordées dans la limite des crédits disponibles et suivant les conditions d'octroi mentionnées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

MODIFICATION DROIT DE PLACE MARCHE FORAIN: Présenté par Carole CHENUET

La Commission des marchés, en accord avec le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires, a procédé au métrage des bancs des Commerçants présents sur le marché hebdomadaire du lundi.

Après délibération, le Conseil Municipal, afin de différencier les Commerçants Non Sédentaires et les Forains « manèges » pour lesquels le droit de place est calculé au m² décide de prendre 2 délibérations distinctes pour lever toute ambiguïté et annule de ce fait la délibération du 20 Janvier 2011

- Droit de place Commerçants Non Sédentaires fréquentant le marché hebdomadaire à compter du 1^{er} Septembre 2011 :
 - Commerçants abonnés : 0.45 €
 - Commerçants non abonnés : 0.50 €

Minimum de perception de droit de place de 2.00 € Les prix seront calculés au mètre linéaire.

AUGMENTATION TEMPS GARDERIE PERISCOLAIRE DU MATIN : Rapporteur M. CAPIEZ

Après avoir entendu le rapport de Monsieur CAPIEZ, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour une augmentation de temps de garderie périscolaire à l'école publique, qui débutera donc à 7 h 30 à compter de la rentrée de Septembre 2011.

Il faudra que les parents intéressés par cette garderie avancée à 7 h 30 se fassent connaître en Mairie.

Le tarif de la garderie reste inchangé jusqu'à la fin de l'année 2011 et sera revu en même temps que l'ensemble des tarifs services publics pour 2012.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AVEC EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2011 :

Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion, Madame Marie-Paule LEDUC est nommée au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} Janvier 2011.

Il y a donc lieu de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante avec effet au 1^{er} Janvier 2011 :

- Suppression du grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} Janvier 2011
- Création du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} Janvier 2011.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2010

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que toute Commune doit publier un rapport annuel sur la gestion de son service public d'Assainissement afin de mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Il présente donc au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 du service Assainissement

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et valide le rapport annuel 2010 du service assainissement.

REDEVANCE DE CONCESSION 2011 GRDF :

En application des articles 5 du Cahier des Charges et 3 de l'annexe 1 du contrat de concession pour le service public de la distribution du gaz signé le 4 Octobre 2006, concernant les bases de calcul de la redevance de concession de l'année 2011, la Commune devrait percevoir pour cette année la somme de 1 278.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire d'émettre le titre exécutoire correspondant.

CLOS ANCIEN PORTAIL HOPITAL :

Le Maire expose au Conseil :

Il a été saisi d'une proposition de cession à la commune, moyennant l'euro symbolique, des deux piliers et du fronton de l'ancien portail de la cour en indivision située 4 rue des Récollets, cadastrée AM-165. Ce porche appartenait autrefois à l'Hôpital de Marcigny.

Dans le cadre des actions menées par la Commune pour le patrimoine historique de Marcigny monsieur le Maire souhaiterait que le Conseil accepte cette cession à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, par 16 POUR, 1 CONTRE, 2 ABSTENTIONS le Conseil Municipal, considérant la valeur historique de ce porche décide de se porter acquéreur des deux piliers et du fronton de l'ancien portail de la cour en indivision située 4 rue des Récollets, cadastrée AM-165, pour l'euro symbolique. Ce porche sera classé dans le Domaine Public de la Commune.

Monsieur CHARMONT exprime son désaccord sur cette acquisition, ce porche ne représentant pas un patrimoine classé.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Le Maire donne lecture du Courrier du Président du Comité de Jumelage : Démission du président actuel M. SPATH et de l'ensemble du bureau.
- b) Demande des Amis des Arts pour l'exposition des pots à tabac : Toutes les vitrines ont été financées par des dons et du mécénat. Il reste à la charge de l'association l'éclairage des vitrines: 1 Conseiller refuse de participer financièrement. Par 16 Pour, 1 Contre et 2 abstentions, une aide financière à hauteur de 200,00 € est accordée si les vitrines restent propriété de la Commune.
- c) Diagonale Chalon-sur-Saône-Saint-Etienne : cotisation de 10.00 €.Le Président de l'association est le Maire de ROANNE.
- d) M. PEGUIN présente le rapport concernant l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à l'hôpital. Défibrillateur semi automatique à 1 142.49 € H.T. Il sera envisagé sur le budget 2012, l'achat d'un second défibrillateur pour la piscine et le terrain de football.
- e) Cinéma VOX : Pour la cohérence du projet de passage au numérique, accord du Conseil pour que le projet soit porté par l'association Cinéma VOX pour les travaux et le matériel numérique. Il faut passer rapidement au numérique car toutes les salles voisines s'équipent ou sont déjà équipées.
- f) Demande de Monsieur RONDO Olivier habitant rue de l'Etoile qui souhaite isoler sa maison par l'extérieur. Empiètement de l'isolation sur le Domaine Public de 8 centimètres. Accord du Conseil à l'unanimité pour la Déclaration Préalable.
- g) Madame Laëtitia RIVOLLIER, Conseillère, soulève le problème des ados concernant les horaires d'ouverture de l'Antenne animation: Horaires plus en adéquation avec les jeunes car pas ouvert le samedi après midi. Envisager une vraie politique pour les jeunes ados.
- h) Stationnement gênant rue des Remparts. Le Conseil Municipal demande de faire respecter le stationnement
- i) M. GRIMAUX signale un dépôt d'ordures impasse des bouchers. Vu avec les propriétaires.

- j) Opération portes ouvertes à la nouvelle station d'épuration: Le vendredi après midi 1er Juillet 2011 de 14 h à 18 h (M. CAPIEZ et M. MARINIER à l'accueil) et le samedi 2 Juillet 2011 de 10 h à 12 h (M. CANFIN et M. GRIMAUX) et 14 h à 18 h (M. PEGUIN)
- k) Départ du père Serge GROBOT au 01/01/2012 pour nomination à Chauffailles
- l) Remerciements de Radio Cactus pour la subvention 2011. De l'A.E.P.M. pour mise à disposition gratuite de la Salle des Fêtes le 18 Juin pour la fête des écoles.
- m) Invitation Commission scolaire au pot de départ de Mme LATHIERE institutrice, le 1er Juillet 2011 à 16 h 30, suite à la fermeture de sa classe à l'école maternelle publique
- n) M. SENECAILLE signale que 5 personnes bénévoles à la Bibliothèque Pour Tous de Marcigny ont suivi un stage de bibliothécaires et ont obtenu un diplôme.
- o) Visite du Directeur Général des Services du Conseil Général de Saône-et-Loire accompagné de Monsieur Jacques REBILLARD le lundi 11/07 à 19 h 30
- p) Réunion USM Tennis reportée le lundi 11/07 à 18 h au local tennis
- q) Informations du Maire: RDV avec l'Agence Régionale de Santé le 07 Juillet à 11 h 15 à Mâcon (pétitions pour maintien de l'Hôpital) et à la Communauté de Communes du Donjon le 05 Juillet à 19 h 30 (également pour défendre l'hôpital)
- r) M. CHARMONT demande que la commune s'inscrive dans le processus des villes sportives. Il évoque également les subventions apportées par le Conseil Général aux écoles de musique.
- s) Présentation de l'étude du Patrimoine réalisée par Franck CHALEAT le vendredi 1er Juillet 2011 à 20 h 30 Salle du Foyer
- t) Il a été signalé que certains jeunes rentrent avec des mobylettes dans les wc impasse du prieuré. Des contrôles ponctuels seront effectués et pourront conduire à des amendes. Il est remarqué également une augmentation de la délinquance à Marcigny.
- u) Mme CLEMENT demande que l'on publie régulièrement sur le site internet de la Commune la capture des chats errants.
- v) Mme CLEMENT déclare qu'elle a entendu à la radio un communiqué de presse annonçant la libération ce jour, des 2 journalistes ex otages en Afganistan. L'ensemble du Conseil Municipal se réjouit de cette libération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h 55.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Louis PONCET